

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 24 février à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GUILLET Massilia, HAY Jean-François, HUARD Elvis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GEORGET Céline, BENOIST Cédric,

Secrétaire : Christine OUDART

OBJET : Opération « Argent de Poche » 2023 (délibération n°005-2023)

Suite à l'opération « Argent de Poche » de 2017 à 2022, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler pour 2023 le projet « dispositif Argent de poche à l'attention des jeunes de la commune de HOUSSAY, âgés de 16 à 18 ans.

Ce dispositif créé la possibilité pour des adolescents d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération (dans la limite de 15 € par jeune et par jour).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de mettre en place ce dispositif «Argent de Poche » pendant les vacances scolaires 2023, à l'attention des jeunes de HOUSSAY âgés de 16 à 18 ans ;

Décide d'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 5 €/heure ;

Décide de solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales ;

Décide de souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de notre compagnie d'assurances afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers ;

Décide d'adresser un courrier à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, pour solliciter l'agrément.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires ainsi que toutes pièces à intervenir

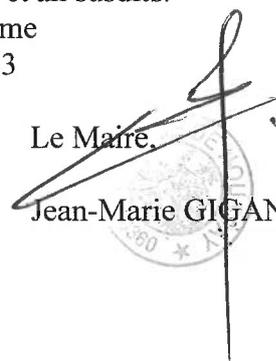
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le 27 février 2023

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 24 février à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GIGAN Jean-Marie, Maire.

Etaient présents : MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GUILLET Massilia, HAY Jean-François, HUARD Elvis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GEORGET Céline, BENOIST Cédric,

Secrétaire : Christine OUDART

OBJET : Convention fourrière avec la SPA de Laval – Année 2023

(délibération n° 006-2023)

Monsieur le Maire rappelle que la commune, en application des articles L211-24 et suivants du Code Rural, à l'obligation de disposer d'une fourrière ou de déléguer ce service à un organisme privé par le biais d'une convention.

Une proposition de convention pour 2023 a été fournie par la SPA de LAVAL aux conditions suivantes : 0.40 € par an et par habitant, soit 202.80 € par an.

Après lecture de la convention, et délibération, *le conseil municipal*

Accepte la convention avec la SPA pour 2023

Inscrit la subvention de 202.80 € pour la SPA au titre de l'année 2023 au budget primitif 2023

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 février 2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 053-215301177-20230224-006_2023-DE

**Le Maire,
Jean-Marie GIGAN**

